



**S.M.T.C.  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 19 MAI 2008 A 15 HEURES 30  
COMPTE RENDU SUCCINCT DES DELIBERATIONS  
ADOPTÉES EN SEANCE**

Le dix neuf mai deux mil huit à 15 heures 30, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Marc BAIETTO, conseiller général de l'Isère, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 16

**PRESENTS**

**Membres titulaires**

Marc BAIETTO	GRENOBLE ALPES METROPOLE
Michel ISSINDOU	GRENOBLE ALPES METROPOLE
Jacques CHIRON	GRENOBLE ALPES METROPOLE
Christophe FERRARI	GRENOBLE ALPES METROPOLE
Catherine KAMOWSKI	GRENOBLE ALPES METROPOLE
Jean MOUREY	GRENOBLE ALPES METROPOLE

Pierre RIBEAUD	CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
Alain PILAUD	CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
Yannick BELLE	CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
Guy ROUYEYRE	CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
Olivier BERTRAND	CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
Jean-Claude PEYRIN	CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR**

José ARIAS	GRENOBLE ALPES METROPOLE
pouvoir à Guy ROUYEYRE	
Yannik OLLIVIER	GRENOBLE ALPES METROPOLE
pouvoir à Michel ISSINDOU	

## 1. OUVERTURE DE SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Yannick BELLE a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 28 avril 2008

Pas d'observation.

**Compte rendu adopté.**

## 2. RAPPORT AU COMITE SYNDICAL SUR LES DECISIONS ADOPTEES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS QUI LUI ONT ETE DELEGUEES

- Rapport du président n° 2008-03

(attributions déléguées par délibération en date du 25 septembre 2006)

Pas d'observation

**Rapport adopté.**

## 3. QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

RAPPORTEUR : MONSIEUR Marc BAIETTO

### ADMINISTRATION GENERALE ( SAJ)

- Renouvellement des instances du SMTC :

- Commissions correspondant aux champs de compétence du SMTC – fonctionnement et composition

Le président du SMTC propose aux membres du comité syndical la mise en place de trois commissions *et d'une instance de concertation*, avec les présidences suivantes :

- \ Michel ISSINDOU, président de la commission des Finances
- \ M. Christophe FERRARI, président de la commission Vie du réseau
- \ M. Yannik OLLIVIER, président de la commission Développement du réseau
- \ *M. Guy ROUYEYRE, coprésident du conseil de développement du SMTC.*

*Le deuxième coprésident sera proposé après accord du Comité syndical à un représentant de l'ADTC.*

Pour cela, il conviendra de procéder à plusieurs modifications du titre III du règlement intérieur du syndicat. Chaque commission sera composée de cinq membres titulaires et de deux suppléants au titre du SMTC d'une part, de 26 titulaires et de 26 suppléants représentant les communes du périmètre de transports urbains d'autre part.

Chaque formation politique est invitée à proposer des candidatures pour les commissions dont la composition sera définitivement arrêtée lors du comité syndical du 23 juin 2008.

Les 26 maires de l'agglomération seront également invités à déléguer un titulaire et un suppléant au sein de leur conseil municipal pour chaque commission du SMTC.

Le comité syndical n'émet aucune objection à ce qu'il en soit ainsi fait.

- Commission de délégation de service public CDSP du réseau de transports en commun – composition de la commission – projet de délibération

2SAJ08DL0359

Le comité syndical procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de cette commission.

Après dépouillement du scrutin à bulletins secrets :

Nombre de votants présents et représentés : 14

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

A l'issue de ce vote, la liste des membres de la commission de délégation des services publics est composée ainsi :

Membres titulaires :

- Yannick BELLE
- Brigitte PERILLIÉ
- Catherine KAMOWSKI
- Olivier BERTRAND
- Guy ROUVEYRE

Membres suppléants :

- Pierre RIBEAUD
- Yannik OLLIVIER
- Michel SAVIN
- Michel ISSINDOU
- Alain PILAUD

- Commission consultative du service public local des transports en commun CCSPL – composition de la commission – projet de délibération

2SAJ08DL0360

Pas d'observation

Le comité syndical désigne les membres qui le représenteront au sein de la commission consultative du service public local des transports en commun de l'agglomération grenobloise :

- pour la représentation du SMTC :
  - le président du SMTC ou son représentant, président de la commission,
  - 6 membres élus par le comité syndical en son sein :
    - José ARIAS
    - Jacques CHIRON
    - Pierre RIBEAUD
    - Jean MOUREY
    - Catherine KAMOWSKI
    - Olivier BERTRAND
- pour la représentation des usagers du service public des transports urbains de l'agglomération :
  - 1 pour l'Association pour le développement des transports en commun, des voies cyclables et piétonnes dans l'agglomération grenobloise (A.D.T.C.),
  - 1 pour la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (F.C.P.E.),
  - 1 pour la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.),
  - 1 pour la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.),
  - 1 pour le Collectif pour l'accessibilité des transports en commun aux personnes handicapées (C.A.T.C.P.H.),
  - 1 pour le Club des Entreprises PDE,
  - 1 pour l'Association des Habitants du Grand Grenoble (AHGGLO),
  - 1 pour le Comité de liaison des unions de quartier de Grenoble (CLUQ).

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- Représentation du SMTC auprès d'organismes extérieurs
- auprès de l'AURG – projet de délibération

2SAJ08DL0361

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide que la représentation du SMTC au sein de l'assemblée générale de l'AURG est assurée par monsieur José ARIAS,
- autorise le représentant du SMTC à accepter toutes les fonctions ou tous mandats qui pourraient lui être confiés par l'AURG.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- auprès de l'Agence locale de l'énergie - ALE – projet de délibération

2SAJ08DL0362

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- dit que la représentation du SMTC au sein de l'assemblée générale de l'ALE est assurée par monsieur José ARIAS,
- autorise le représentant du SMTC à accepter toutes les fonctions ou tous mandats qui pourraient lui être confiés par l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération grenoblois

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- auprès du GART – projet de délibération

2SAJ08DL0363

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- dit que la représentation du SMTC auprès de l'assemblée générale du Groupement des autorités organisatrices des transports – GART est assurée par monsieur Marc BAIETTO ;
- autorise le représentant du SMTC ainsi désigné à accepter toutes les fonctions ou tous mandats qui pourraient lui être confiés par le GART.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- auprès de la SEM Territoires 38 – projet de délibération

2SAJ08DL0364

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- dit que la représentation du SMTC au sein de l'assemblée générale de la SEM TERRITOIRES 38 est assurée par monsieur Jean MOUREY,
- autorise le représentant du SMTC à accepter toutes les fonctions ou tous mandats qui pourraient lui être confiés par de la SEM TERRITOIRES 38.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- auprès du comité départemental des transports – projet de délibération

2SAJ08DL0365

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide que la représentation du SMTC auprès du Comité départemental des transports est assurée par monsieur José ARIAS,
- autorise le représentant du SMTC ainsi désigné à accepter toutes les fonctions ou tous mandats qui pourraient lui être confiés par ce Comité.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

- candidature auprès du comité régional des transports – projet de délibération

2SAJ08DL0366

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de proposer la candidature de monsieur José ARIAS pour représenter les autorités organisatrices des transports urbains au sein du Comité régional des transports, l'arrêté de désignation étant pris par le préfet de la région Rhône-Alpes.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

## **EXPLOITATION (ETR)**

- Tarification - lancement d'une réflexion sur l'évolution de la tarification sociale du réseau – note d'information

Point non soumis à délibération.

Cette note présente les tarifs tels qu'ils existent aujourd'hui, avec les comparaisons entre les réseaux TAG et TRANS'ISERE. Il est proposé de relancer la réflexion sur la tarification sociale, d'une part dans un souci de conformité avec la loi SRU, et d'autre part pour étudier la tarification Emeraude. Cette réflexion doit permettre une meilleure prise en compte des ressources. Le comité syndical acte du principe de l'engagement d'une réflexion sur la tarification sociale avec pour objectif une délibération du comité syndical en décembre 2008 pour une mise en œuvre de cette nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Pas d'intervention.

## **INVESTISSEMENTS (ITV)**

- Réseau tramway – Ponts sur le DRAC et l'A480 – Affermissement de la tranche conditionnelle de durcissement de la pile du passage supérieur sur l'A480 dans le cadre des travaux de réparation du pont Berriat et du passage supérieur sur l'A480 – note d'information

Point non soumis à délibération.

Dans le cadre des travaux de gros entretien des ponts sur le DRAC et l'A480, il s'est avéré qu'il était nécessaire de conforter la pile centrale de l'ouvrage sur l'A480 vis-à-vis des chocs de poids lourds. Ces travaux pourraient être réalisés dans le cadre du balisage de chantier sur l'A480 nécessaire aux travaux de gros entretien dans une tranche conditionnelle. L'Etat ayant refusé d'assurer le financement de ces travaux de confortement, il est proposé de ne pas affermir la tranche conditionnelle pour le renforcement de la tenue aux chocs des poids de la pile du passage supérieur sur l'A480 et de solliciter l'Etat pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à la sécurité des trafics qu'il gère vis-à-vis du réseau de tramway.

Pas d'intervention.

- Réseau tramway - Amélioration de la vitesse commerciale de la ligne A - Engazonnement de la plateforme sur la commune de Fontaine - marché complémentaire au marché de travaux confié à SCREG/ISS – projet de délibération

2ITV08DL0351

En réponse à monsieur Yannick BELLE, il est précisé que le calendrier des travaux va être recalé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à engager une procédure négociée avec le groupement SCREG/ISS afin de conclure un marché complémentaire au marché de travaux n°2008-002 conformément à l'article 144-II-6 du code des marchés publics.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

## **FINANCES (DFI)**

- Crédit-bail fiscal optimisé pour le financement du matériel roulant tramway - marchés à procédure adaptée relatifs à une mission d'assistance financière et à une mission d'assistance juridique – projet de délibération

2DFI08DL0357

Pas d'observation

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide d'attribuer le marché d'assistance financière à maîtrise d'ouvrage pour le financement de rames de tramway par crédit-bail fiscal, conclu pour une période d'un an à la Société VOCATION FINANCE, pour un prix global et forfaitaire de 178 500 € HT,
- décide d'attribuer le marché d'assistance juridique à maîtrise d'ouvrage pour le financement de rames de tramway par crédit-bail fiscal, conclu pour une période d'un an CURTIS et associés, pour un prix global et forfaitaire de 131 600 € HT,
- autorise le président à signer les deux marchés correspondants avec la Société VOCATION FINANCE et le cabinet CURTIS et associés, ainsi que tout document se rapportant à ces dossiers.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Information de monsieur Jacques CHIRON : une grève est annoncée le 22 mai prochain. En application de la nouvelle loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs, les salariés devront se déclarer individuellement à l'employeur dans le but de permettre la mise en place d'un service minimum. C'est la première fois que ce dispositif va être appliqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 55.